

Programme Intégré REDD+ en RDC

PIREDD MAÏ-NDOMBE

Juin 2018 – Mai 2024





Contexte d'intervention

Engagement de la RDC dans le processus REDD+ depuis 2009

- 1^{er} pays en Afrique à avoir validé sa Proposition pour la préparation à la REDD+ (2010), sa Stratégie Cadre nationale REDD+ (2012) et son Plan d'Investissement REDD+ (2013)
- En 2016 signature de la **Lettre d'Intention** (LOI), elle fixe les engagements pour la mise en œuvre de la REDD+

Programme intégré PIREDD Maï-Ndombe

- Extension du Projet de Gestion Améliorée des Paysages Forestiers (PGAPF)
- Concourt à la mise en œuvre du **Plan d'Investissement de la REDD** (2013) et à l'atteinte des engagements de la **Lettre d'Intention** (LOI) CAFI (2016)
- S'inscrit dans le **Programme de Réduction des Émissions du Maï-Ndombe** : rachat par le Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier jusqu'à 10 millions de tonnes d'émissions évitées de CO₂



Zone d'intervention

Dans la Province du **Maï-Ndombe**, à 200 km de Kinshasa, dans les **Territoires d'Inongo, Kiri, Kutu et Oshwe** (Ancien district du Maï-Ndombe)

Mais, l'ensemble de la Province est concerné par les investissements en infrastructures (circulation des biens et des personnes).

Carte de la zone d'intervention



Province du Maï-Ndombe Ville

- Ex-District du Maï-Ndombe
- Ex-District des Plateaux
- Base du Projet
- Autres villes importantes



Province du Maï-Ndombe – Informations clés



12,5

millions d'hectares de forêts

1,5

million d'habitants



0,72%

de déforestation annuelle

65%
de surfaces
forestières

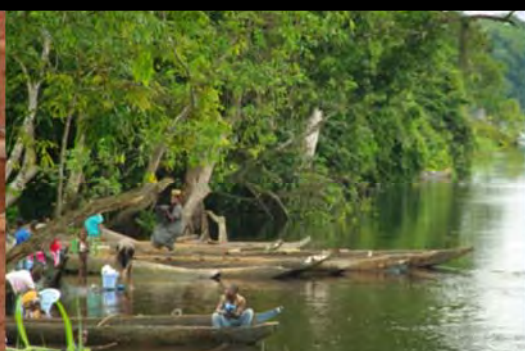


Principales activités : Agriculture,
Pêche et Exploitation forestière



Menaces :

- Défriche agricole
- Brûlis
- Charbon de bois





Objectif général du PIREDD Maï-Ndombe

L'**amélioration des conditions de vie des populations rurales** au travers des activités permettant de **promouvoir la gestion améliorée des paysages forestiers** ainsi que de **réduire les émissions de gaz à effet de serre** issues de la déforestation et de la dégradation des forêts.



Objectifs spécifiques

- 1) Renforcer les capacités des services techniques décentralisés et déconcentrés ;
- 2) Renforcer les capacités des communautés locales et entités territoriales pour la gestion des territoires ;
- 3) Appuyer la rédaction et la mise en œuvre des Plans de Développement Durable et des Plans de Gestion des Ressources Naturelles ;
- 4) Renforcer l'aval des chaînes de valeur ;
- 5) Faciliter et sécuriser la circulation des biens et des personnes par des investissements structurants ;
- 6) Supporter les populations les plus vulnérables ;
- 7) Sensibiliser à l'espacement des naissances.

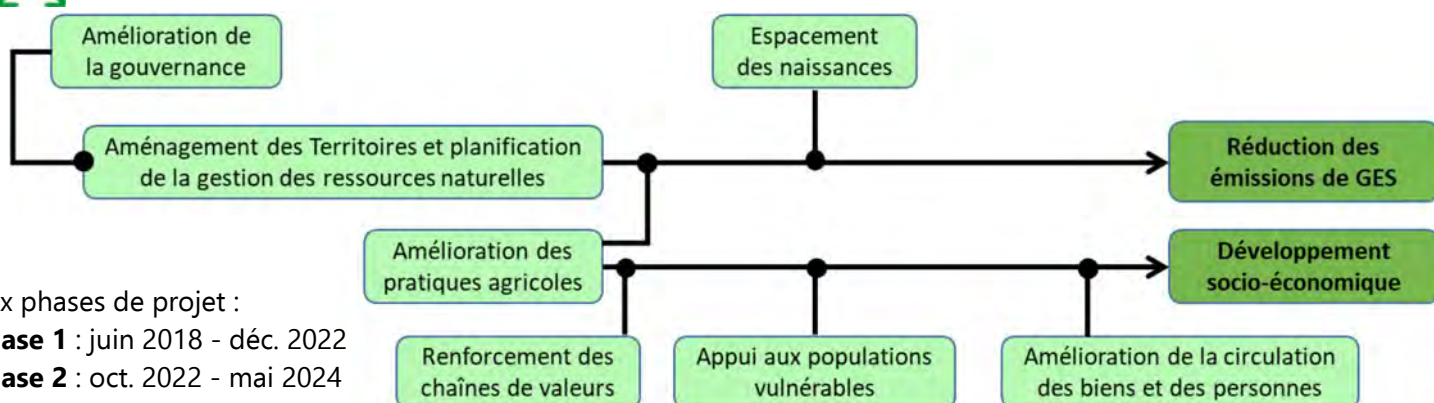


Résultats attendus

- **25 millions de tonnes de CO₂** évitées sur 5 ans ;
- Les moyens de subsistance de **150 000 personnes**, dont 75 000 femmes et 15 000 ressortissants des Peuples Autochtones, sont améliorés ;
- **1 Province, 4 Territoires, 21 Secteurs et 600 Terroirs** sont accompagnés dans leur **aménagement** ;
- **10 000 ha** sont cultivés en zone forestière sous des **systèmes durables de production** incluant des cultures pérennes ;
- **1 650 ha** sont cultivés en savanes sous des **systèmes durables de production** ;
- **30 000 ha de savanes sont mises en défens** et **3 350 ha d'acacia sont plantés** afin de produire du bois énergie de manière durable ;
- **180 000 ménages** agricoles de l'ancien District du Maï-Ndombe ont bénéficié de programmes de sensibilisation à la **planification familiale** ainsi qu'à la prévention contre Ebola, le VIH SIDA et le Covid 19 ;
- **20 micro-projets** sont réalisés à destination des **Peuples Autochtones**.



Sept grands axes stratégiques d'intervention





Gouvernance

o Bonne gouvernance de la ressource naturelle

- Les Provinces de RDC étaient peu engagées dans la gestion du milieu naturel, et le Maï-Ndombe ne fait pas exception. Le Projet a donc la charge de former **600 Comités Locaux de Développement (CLD)**. Après la campagne de sensibilisation de la première Phase, 480 CLD ont été formés. L'objectif de la Phase 2 est de poursuivre ce travail pour les 120 Terroirs restants ;
- Un CLD est une assemblée générale composée de volontaires, d'un même terroir, qui veulent être le moteur du développement. Ils élisent un comité directeur, pour défendre leurs intérêts et votent pour définir les Statuts ainsi que le Règlement d'Ordre Intérieur. Ces documents sont ensuite notariés au niveau de l'Administrateur du Territoire. Ainsi, le CLD reconnu peut recueillir des cotisations, monter des projets auprès de bailleurs pour développer des initiatives de développement.



Élection du Comité directeur d'un CLD

o Renforcement des capacités des Services Techniques (ST)

- Plusieurs services sont concernés, principalement l'Agriculture, mais aussi l'Environnement, le Développement Rural, les Affaires Foncières et l'Aménagement du Territoire ;
- Les appuis sont de différents types : équipements (moyens de transport et matériel de bureau), formation (nouveaux outils, nouvelles structures comme les CLD), missions sur le terrain (encadrement des populations après avoir reçu des formations sur les pratiques agricoles) ;
- Les connaissances des ST sont renforcées sur l'importance et le rôle du CLD ainsi que sur les documents d'Aménagement du Territoire. En effet, les ST devront poursuivre le développement des territoires avec les CLD après le Projet ;
- Les ST ont été formés pour sensibiliser les populations sur les nouvelles pratiques, sur les mises en place de pépinières de diverses spéculations (espèces culturelles), sur la mise en champ et l'entretien de ces plantations. La formation porte également sur les méthodes d'évaluation de la qualité du travail.
- Près de 10 500 Hommes / jour de mission ont été financés lors de la Phase 1.



Distribution de vélos pour les ST



Formation des ST des Affaires Foncières sur l'aménagement du territoire



Atelier de validation du PDD de la Province





Aménagement du Territoire

Cartographie participative dans le Terroir
de Bolombi-Bopanya (Kiri)



o Réalisation du Plan de Développement Durable (PDD) de la Province et des 4 Territoires et des 600 Plans de Gestion des Ressources Naturelles (PGRN)

- Pour bien gérer un territoire, il faut le connaître. Il existe deux types de document d'aménagement du territoire :
 - Le **PDD** constitue l'outil fédérateur. Il permet d'identifier les contraintes majeures et les potentialités afin de définir des stratégies globales et sectorielles à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de développement. Il détermine également les actions prioritaires à mener pendant les dix prochaines années. Le PDD est établi au niveau de la Province et des Territoires ;
 - Le **PGRN** est un outil de planification spatiale à l'échelle des communautés. Il contient des cartes participatives montrant l'utilisation actuelle des terres et un plan de zonage décrivant l'usage futur des espaces pour une gestion durable des terres. En Phase 2, il a été demandé de transformer ces documents en Plan Simple d'Aménagement du Territoire (**PSAT**) dont le champ d'action est plus vaste ;
- Ces documents sont issus d'un consensus entre toutes les parties, qui décident ensemble en étant préalablement informées, des actions à conduire, en se basant sur des données scientifiques comme l'analyse des images satellitales et les études de biodiversité, mais aussi sur la cartographie participative avec les communautés villageoises ;
- Lors de la rédaction des PGRN, les populations sont sensibilisées en particulier sur la protection de l'environnement et de la forêt. Elles peuvent alors décider, par exemple, de protéger une savane pour permettre à la forêt de se réinstaller ou de développer de nouvelles pratiques agricoles moins néfastes à la forêt, comme les cultures pérennes de rente. Le projet pourra appuyer ces CLD dans la mise en œuvre des PGRN.



Sensibilisation sur les bonnes pratiques
et la protection de l'environnement



Panneau de Mise en Défens de savane



Planification familiale

La forte croissance démographique de la région amplifie la déforestation. En effet, les surfaces agricoles créées à partir d'anciennes surfaces forestières augmentent tous les ans pour nourrir la population. Or, les populations villageoises ont peu ou pas accès aux informations sur le contrôle des naissances et encore moins sur les moyens de contraception, comme les préservatifs.

Durant la Phase 1, des animateurs ont été formés sur ces sujets, pour qu'ils puissent organiser régulièrement de petites formations auprès d'hommes et de femmes qui le souhaitent.

Pour la Phase 2, des réunions sur ce sujet seront organisées dans les 4 Territoires (en commençant par Inongo), pour sensibiliser le plus de ménages possible. Puis, sera organisée la distribution de moyens de contraceptions pour réguler le nombre de naissances aux ménages désireux.

Au vu du contexte local et international, il a été décidé d'associer, en plus, des formations et des sensibilisations sur trois grandes maladies touchant la région : VIH/SIDA, Ébola et le Covid 19. Des formations et des distributions de matériel de lutte contre ces maladies sont organisées.



Formation des formateurs au Planning
Familiale à Nioki





Pratiques agricoles

La technique traditionnelle pour l'agriculture est la **culture itinérante sur brûlis**. Elle consiste à brûler chaque année un petit morceau de forêt primaire ou de jachère pour y faire pousser des produits agricoles principalement vivriers et de rente. Un champs est cultivé pendant deux ans environ.

Avec la forte croissance démographique, la forêt a alors tendance à disparaître. Quatre axes de travail ont été développés pour réduire cet impact sur la forêt :

Feuilles de manioc, atteinte par la mosaïque (gauche) et saine (droite)

○ Diffusion de semences adaptées : manioc, cacao, palmier à huile

- La culture alimentaire de base dans la Province est le manioc, dont on récolte les racines comme féculent et les feuilles comme légume. Il est quasiment consommé à tous les repas. Or, les variétés locales sont souvent atteintes par des maladies (la mosaïque et la pourriture) qui atteignent les feuilles et les tubercules et diminuent le rendement ;



- Des variantes améliorées, résistantes à ces maladies, ont été développées et garantissent un meilleur rendement. C'est le cas des variétés Zizila et Nsansi qui ont été retenues pour le Maï-Ndombe en raison de son adaptation aux conditions climatiques ;

- La multiplication des plants se fait par repiquage de boutures de la tige principale. Il a donc été décidé d'installer des **parcs à bois de manioc**. Un hectare de parc permet de planter huit hectares de champs.

- Même si ces nouvelles variétés changent leurs habitudes (goût différent des feuilles), les populations sont très contentes des rendements de cette variété. Cela leur permet de cultiver sur une plus petite surface ou de produire plus pour vendre l'excédent.



Récolte de manioc de variété Zizila

Boutures de manioc pour un parc à bois

- Des réflexions équivalentes ont été faites pour les cultures de palmier à huile et de cacaoyer, pour lesquelles le Projet a retenu des espèces de qualité supérieure aux semences traditionnelles disponibles sur la Province.

○ Introduction de cultures pérennes de rente

- Dans les zones de jachères forestières, c'est-à-dire les Territoires de Kiri, d'Oshwe et une partie de celui d'Inongo, il a été privilégié les cultures de rente. Plusieurs cultures ont été mises en place selon les souhaits des populations : le **palmier à huile**, le **cacaoyer**, le **kolattier**, l'**oranger** et le **bananier plantain**.

- Les trois dernières cultures produisent des fruits consommés sur place, mais aussi exportés vers les grandes villes de Kinshasa et Bandundu.

- Les champs ne peuvent être ouverts que dans les jachères de moins de 5 ans où peu d'arbres ont repris place.

Les cultures pérennes seront productives dans quelques années. En attendant l'entrée en production de ces cultures, des cultures vivrières ont été mises en place entre les jeunes plants pour continuer à assurer une production agricole.



Plantation de cacao de 2 ans



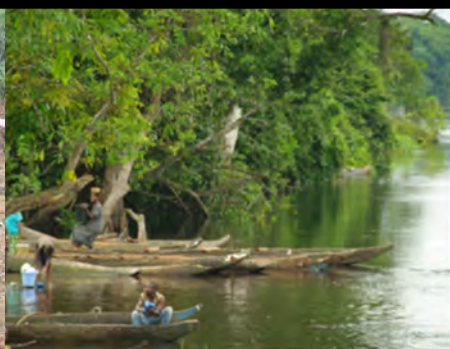
Plantation de palmier à huile de 1 an



Distribution de matériel aratoire pour les pépiniéristes



Sélection de cabosses de kolattier





○ Développement de l'agriculture en zone de savane

• Dans les zones savanicoles de la Province, c'est-à-dire le Territoire du Kutu et une partie de celui d'Inongo, les surfaces forestières sont rares et très éloignées des villages. L'agriculture n'est traditionnellement pas ou peu pratiquée dans les savanes, moins fertiles .

La fertilité est certes moins importante, mais l'agriculture y est quand même possible. Certaines cultures, de plus, peuvent contribuer à restaurer la fertilité des sols ;

• Deux cultures pérennes ont été mises en place avec les communautés : le **palmier à huile** et l'**acacia** ;

• Le Palmier à huile (PH) permet de produire de l'huile de palme rouge utilisée quotidiennement dans la cuisine locale. Mais le peu d'arbres présent entraîne, par période, des pénuries d'huile. La



Palmier de 3 ans

variété Tenera introduite permet une mise en production au bout de 3 ans avec des rendements huile plus importante que les variétés locales et une meilleure adaptation à la faible disponibilité en eau ;

• Les acacias sont des arbres aux multiples avantages. Ils permettent de créer une ambiance forestière en très peu de temps. Ils vont fournir du bois pour fabriquer le charbon, seul moyen de cuisiner localement. Ils redonnent de la fertilité au sol, et peuvent accueillir des ruches pour la production de miel. S'ils ne sont pas consommés, le miel ou le charbon pourront être vendus sur place, ou être envoyés à Kinshasa où ils sont très demandés ;

• L'acacia et le PH sont toujours plantés, les premières années, en mélange avec des cultures vivrières, comme du manioc, les arachides ou les haricots.



Forêt d'acacia de 2 ans



Ruche colonisée

○ Introduction d'une culture à fort potentiel économique : le piment

• Au vu des nombreuses demandes de la population du Territoire d'Oshwe, il a été décidé d'introduire une nouvelle culture, le **piment de Cayenne** ;

• Cette culture n'est pas considérée comme pérenne, car elle effectue son cycle de production en trois mois. Elle a toutefois été retenue, car c'est une culture qui demande beaucoup de main d'œuvre, de faibles surfaces et dont le produit s'exporte et se conserve très facilement séché sur la ville de Kinshasa, où il se vend à un très bon prix.



Récolte de piments

○ Les résultats sont visibles

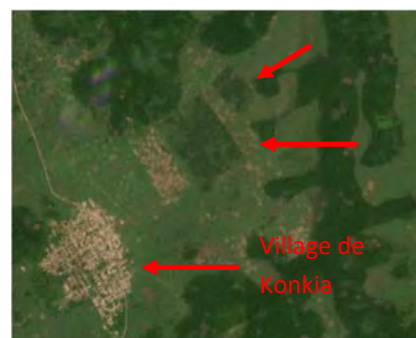
• la Phase 1 a permis la plantation de 4 475 ha de cultures sur cinq saisons. Les objectifs de la Phase 2 sont donc ambitieux. Le Projet cherche à planter près de 4 300 ha en deux saisons.

• Les résultats du Projet sont visibles sur les images satellitales.

	Surface (ha)	
	Phase 1	Phase 2 (obj)
Acacia	1800	2595
Palmier	1693	620
Culture de rente	898	979
Piment	0	87
Parc à manioc	84	0
Total	4475	4281



Forêt d'acacia de Konkia



Les mêmes plantations vues du ciel





Chaînes de valeur

• L'augmentation de la quantité de produits bruts ou l'introduction de nouvelles cultures doivent être accompagnées d'un développement de la chaîne de transformation pour être pleinement efficace. Plusieurs filières ont ainsi été aidées :

- la filière apicole, avec des formations sur l'installation de ruches et la récolte de miel ;
- la filière pêche sur le séchage avec la construction de fours Chorkor ;
- la filière d'huile de palme, avec l'installation d'une mini-huilerie ;
- la transformation du cacao, avec la construction d'un hangar de séchage au profit d'une coopérative, en collaboration avec l'ONG Trias.



Formation apicole à Kiri



Hangar de séchage du cacao



Presse motorisée de noix de palme



Four chorkor

- Les produits seront de meilleure qualité : moins d'acidité et de meilleurs rendements en huile de palme ; un meilleur séchage du poisson ;
- En Phase 2, des formations sur la carbonisation améliorée seront organisées à partir des acacias plantés au début du Projet



Plan en faveur des Peuples Autochtones

- Les populations autochtones de RDC sont considérées comme vulnérables et une attention particulière doit leur être apportée. C'est pourquoi, le Projet cherche le plus souvent possible à intégrer ces populations PA parmi les pépiniéristes et les planteurs.
- De plus, des micro-projets économiques leur sont exclusivement dédiés. Suite à des consultations, 6 micro-projets ont été identifiés en Phase 1 et des ONG ont été sélectionnées pour les mettre en place ;
- Ces micro-projets restent à finaliser et ils concernent principalement l'élevage de petits bétails ;
- 4 nouveaux projets sont prévus pour la Phase 2 du Projet.



Construction d'un hangar à Pendjwa



Élevage de canards



Élevage de chèvres





Circulation des biens et des personnes

Le transport des produits agricoles vers les grands marchés demeure un important enjeu pour le Maï-Ndombe. Sur demande des responsables de la Province, les travaux routiers sont concentrés dans l'ancien District du Plateau, et précisément sur les axes Mbali – Mushie et Mushie – Lediba .

- Durant la Phase 1, quatre kilomètres de digue ont été rechargées en matériaux, 27 ouvrages d'art ont été construits, 3 ponts métalliques ont été rénovés et 123 km de routes ont été entretenues selon la méthode HIMO.

- De plus, quatre bâtiments, dans les chefs-lieux de Territoires, accueillant actuellement les équipes du Projet seront remis aux Territoires à la fin du projet.

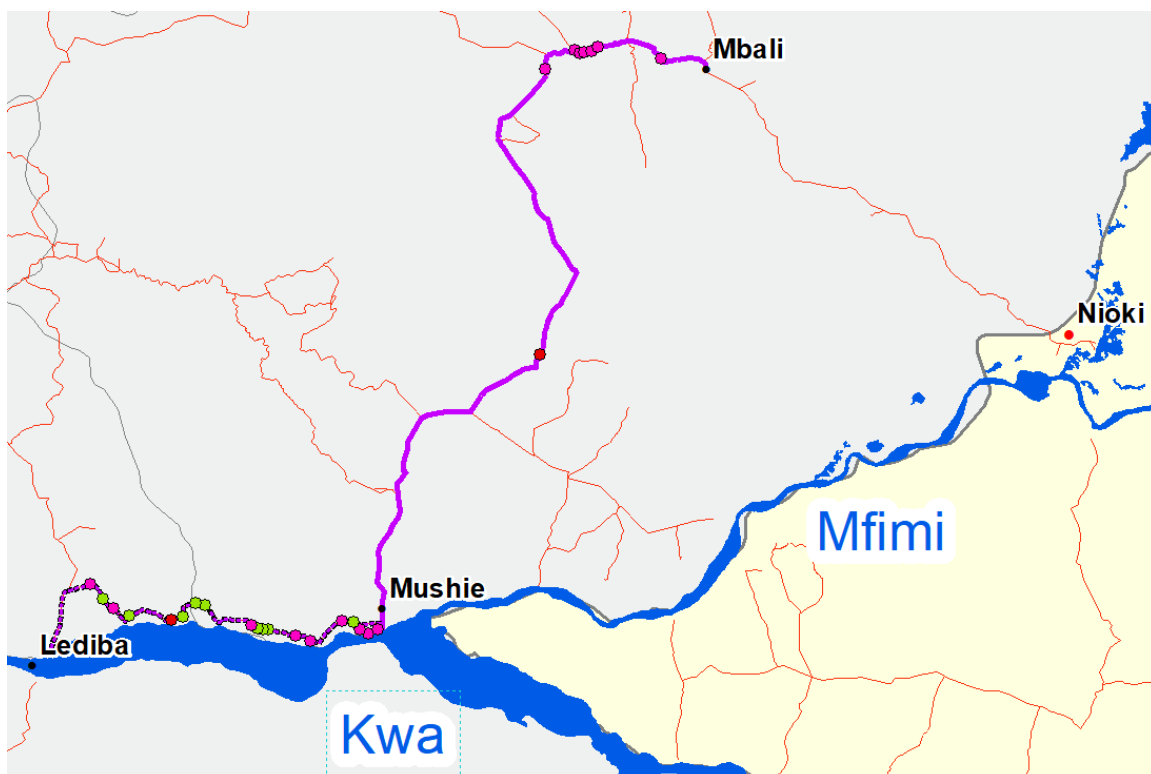


Les bureaux de Kiri vus du ciel



Le pont de LEDIB'LEMWELE en 2019 et 2022

La zone de MOKAB en 2019 et le dalot en 2022



Carte de localisation des infrastructures entretenues ou construites en Phase 1

Réseau routier

- Route entretenue HIMO et rechargée
- Projet d'entretien HIMO
- Autres routes

Infrastructure

- Pont
- Dalot
- Pont métallique

Province du Maï-Ndombe

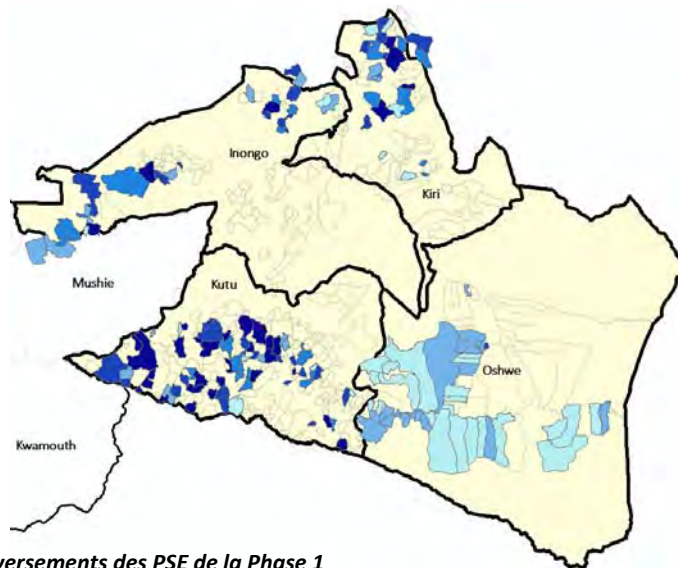
- Ex-District du Maï-Ndombe
- Ex-District des Plateaux





Païement pour services environnementaux

- Pour les populations, participer aux activités novatrices du Projet, c'est prendre un risque. En effet, elles investissent du temps et de l'argent, sans forcément connaître la finalité ;
- Comme toutes ces activités ont un bénéfice sur l'environnement qui va au-delà de la Province du Maï-Ndombe, les bailleurs (représentant la communauté mondiale) estiment que ces agriculteurs rendent des services environnementaux, et il a été décidé de les rémunérer pour cela. C'est ce que l'on appelle des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) ;
- Les différentes activités des pépiniéristes et des planteurs mais aussi la protection des milieux par les CLD sont rémunérés en fonction de la tâche à accomplir et de la culture. Par exemple, un pépiniériste d'Acacia va recevoir près de 85\$ pour produire des plants pour un hectare. Un planteur d'acacias recevra jusqu'à 200\$ par ha pour entretenir cette parcelle ;
- Les CLD participent à l'encadrement des pépiniéristes et des planteurs, en les motivant, les encadrant et en leur rappelant les consignes. Il a donc été décidé de leur attribuer une petite part des PSE si ces agriculteurs font du bon travail. Les CLD sont aussi responsables de la mise en défens des savanes et de la protection des forêts. Ils reçoivent des PSE à ce titre ;
- Les individus et les CLD qui reçoivent ces PSE décident comment investir cet argent, bien qu'il soit demandé aux CLD de choisir des investissements d'intérêt collectif.



Carte de répartition des versements des PSE de la Phase 1



Bureau du CLD de Konkia, où une chambre de passage peut y être louée

Vélo acheté par cette femme autochtone pygmée, grâce au PSE de la pépinière de cacao du village de LOBOTA-BOLAKI



Ventilation du budget du Projet Phase 1 par axe d'intervention



- Amélioration de la Gouvernance
- Appui à l'Aménagement du Territoire
- Appui à l'amélioration des pratiques agricoles
- Renforcement des chaînes de valeur
- Amélioration de la circulation des biens et des personnes
- Sensibilisation à l'espacement des naissances
- Appui aux populations vulnérables
- Frais de Fonctionnement





Bénéficiaires du PIREDD Maï-Ndombe

Populations locales

Il y a bien sûr les paysans et les fermiers qui ont reçu des formations agricoles et des financements pour leur investissement (en nature et en argent). Cela représente plus de 9 700 personnes. Mais il y a aussi leur famille, les services techniques, les membres des CLD qui peuvent également assister aux formations agricoles, toutes les personnes formées sur les filières (apiculture, pêche) et le planning familial, les cantonniers des routes réhabilitées. Il ne faut pas oublier les employés du Projet, toutes les personnes qui ont aidé au transport comme les conducteurs de baleinières, les chauffeurs de moto, etc.



Le reste du pays

En dehors du Projet, d'autres personnes empruntent les routes réhabilitées, vont acheter des produits issus des plantations du Projet. De plus, l'État bénéficiera de Territoires mieux structurés. Enfin, le Projet a une portée mondiale, il constitue un puits de carbone grâce à ses nouvelles plantations et à ses forêts préservées.

Territoires	Nombre de bénéficiaires directs des formations agricoles et PSE							
	Saison					Total	% de femmes	% de PA
	A 2019	B 2020	A 2020	B 2021	A 2021			
Inongo	6	358	793	660	0	1817	23%	10%
Kiri	6	146	546	582	15	1295	9%	22%
Kutu	1365	943	2056	1023	0	5387	45%	0%
Oshwe	19	499	352	372	0	1242	24%	3%
Total	1396	1946	3747	2637	15	9741	33%	5%



Ils parlent du projet :

" Grâce au PSE reçu dans le cadre du projet PIREDD, surtout dans la pépinière de palmier à huile, [mon mari et moi avons pu] réunir les moyens financiers nécessaires pour assurer la scolarisation de nos enfants. Nous avons en outre acheté 4 hectares de savanes que nous pourrions exploiter même après ce projet. Aujourd'hui, nous avons notre épargne pour assurer notre survie. " Joséphine MUNDUKU, bénéficiaire



" Après sensibilisation, tous ceux qui ont intégré le projet ont vu leurs conditions de vie changer. Certains ont acheté des vélos, d'autres ont investi dans les études de leurs enfants, certains jeunes se sont mariés grâce à l'argent du projet." Bolayi LOKIBONGO, président de CLD

" Mes plantations sont très loin d'ici. Étant enseignant, j'ai du mal à m'y rendre après les cours. Maintenant j'ai ce champ ici dans la savane juste à côté de ma maison grâce au PIREDD. Je peux venir cultiver après les cours. J'attends beaucoup de ma palmeraie. Dans les trois années à venir, je vais commencer les récoltes, et cela jusqu'à ma vieillesse." Nicodème NKE YANDOMBE, bénéficiaire





WORLD BANK GROUP



Le **Gouvernement de la République Démocratique du Congo** (RDC) a reçu un don de l'Initiative des Forêts d'Afrique Centrale (**CAFI**) à travers le Fonds National REDD (**FONAREDD**) avec la **Banque mondiale** comme Agence d'exécution du CAFI afin de couvrir aussi l'Ex-District du Mai-Ndombe et ainsi promouvoir la performance du Programme de Réduction des Émissions (PRE) de la Province du Mai-Ndombe. Il s'agit du **Projet Intégré REDD+ dans le Mai-Ndombe (PIREDD/MND)**. L'Unité de Coordination du Programme d'Investissement pour la Forêt (**UC-PIF**) est instituée au sein du Ministère de l'Environnement et Développement Durable (**MEDD**) pour coordonner ce projet et en assurer la Maîtrise d'Ouvrage. Le **Consortium FRMi/WWC** a été recruté pour assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée.



<http://www.frm-france.com/>
Leader du Consortium



<http://www.wildlifeworks.com/>



Contact

maindombe@frm-france.com

<http://www.pifrdc.org/>

Pour toutes plaintes : plaintes.recours.pif@gmail.com

Pour suivre les actualités du projet

